Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 063-216302042-20250312-1_25-DE

Ville de Malintrat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : -6 mars 2025

Membres présents :
M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINE Jérôme, Mme VIALLE Anne-Marie, M. BARTHELEMY Olivier, Mme RATELADE Valérie, Mme GIANGRECO-BROC Malory, M. SAUSSAC Cyril, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, M. FAURE Fabrice, M.GIRARD Christian.

Membres absents :

- ✓ Mme HANZEL Marie-Josée
- ✓ Mme BURIAS Céline pouvoir à Mme BARTIN Marie-Elisabeth
- ✓ M. DA SILVA Carlos pouvoir à Mme VIALLE Anne-Marie
- ✓ M. CHORDA Marco pouvoir à M. MAGNOUX André

Secrétaire de séance : Mme RATELADE Valérie

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents 11
Votants 14

1_25 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du 26 septembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 063-216302042-20250312-1_25-DE

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés				
	Résultat exercice précédent N-1	Part affectée à l'investissement exercice N	Résultats de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Budget principal				
Investissement	-157 255.44		- 76 631.91	-233 887.35
Fonctionnement	630 826.97	377 747.44	106 565.86	359 645.39
TOTAL	473 571.53	377 747.44	29 933.95	125 758.04
Budget annexe Energies Malintrat				
Investissement	61.01		-5.00	56.01
Fonctionnement			5.00	5.00
TOTAL	61.01			61.01

Le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal et Annexe de la Commune

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures
A Malintrat,13 mars 2025
Le Maire, André MAGNOUX

MAIRIE DE MALINTRAT (Puy-de-Dôme)

La secrétaire de séance,
Valérie RATELADE

Certifié exécutoire le :
Publié le :